



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 94087

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de la gynécologie médicale. Le 11 juillet 2015, de 48 postes ouverts pour l'année universitaire 2014/2015, le nombre de postes est passé à 68 pour l'année 2015/2016. Ce fut une excellente nouvelle pour la santé des femmes de notre pays. La démographie des gynécologues est de plus en plus alarmante. Le Conseil national de l'ordre des médecins fait état d'une diminution de près de 500 spécialistes, soit le quart des effectifs entre 2008 et 2013. Les chiffres de juin 2015 sont encore davantage alarmants : 12 départements n'ont plus qu'un seul gynécologue médical, 6 n'en ont plus aucun. Les conséquences de la décision de 1986 d'arrêter la formation de gynécologues médicaux et l'insuffisance de postes créés depuis 2003 vont se faire sentir brutalement pour la santé des femmes et des jeunes filles. Aussi, il lui demande de bien vouloir envisager de poursuivre l'effort commencé et de prendre une fois de plus des mesures exceptionnelles indispensables en termes de postes ouverts en gynécologie médicale. Il en va de la qualité de vie des femmes.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Tout d'abord, le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait pour 2016, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée. Par ailleurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accessibilité aux soins, plus particulièrement, à travers le Pacte territoire santé. L'un des engagements du pacte a conduit à simplifier, en 2013, le dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement à s'installer en zone sous-dense. Il contribue ainsi à l'installation des professionnels dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94087

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2081

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5323